



ACHEMINEMENT DES SECOURS

Suite à un accident survenu dans notre département qui, par chance, s'est bien terminé, le CODEP se devait de réagir pour déterminer une procédure d'acheminement des secours sur les parcours tout terrain.

Pour cela, nous avons pris contact avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Aucune accusation ou responsabilité des faits n'a été établie. Le but a été seulement de voir ensemble une procédure que voici.

La « déclaration d'organisation » que l'on doit établir pour la Préfecture sera maintenant accompagnée de l'annexe 1 et le club organisateur doit envoyer un exemplaire à la préfecture et un exemplaire au SDIS ; l'annexe 1 vient compléter de quelques infos supplémentaires la déclaration habituelle :

1°) **Nom et n° de tél. de la personne responsable** de la randonnée (celle-ci doit être joignable et disponible tout au long de la randonnée et bien connaître les parcours).

2°) **Le plan** joint à la Déclaration doit être au 1:25 000ème (pour les rando tout terrain) et être borné de points kilométriques, le point zéro étant obligatoirement le départ. Soyez le plus précis possible dans votre bornage sur plan. Essayez de border tous les carrefours avec une route. Si possible, lors du traçage sur le terrain, mettre des points de repères.

Exemple : le ravito, km 12 (RD 20)

un lac, un pont, une parcelle de forêt, km 35 (commune de St Pierre)

Ce sont des repères faciles à décrire par nos randonneurs et donc facile à situer pour les secours. Donc, tout repère indiqué sur le terrain doit être indiqué aussi sur les plans destinés aux secours.

Pourquoi toutes ces précisions ?

Le randonneur qui ne connaît pas le secteur et qui ne sait pas se situer sur un plan, et qui se trouve témoin d'un accident, a comme outil en général, soit sur lui ou autour lui :

- ⇒ un téléphone portable
- ⇒ un compteur kilométrique
- ⇒ quelques souvenirs du parcours effectué
- ⇒ son carton d'inscription avec le n° de tél du responsable de la rando (mais souvent, son réflexe reste de faire directement le 18 ou le 112)

Pensez à faire un rappel des consignes de sécurité au départ.